Formation - Conseil - Accompagnement
INNOPREV

AGRESSION A MAIN ARMEE

PUBLIC VISE

➔ Tous les travailleurs de professions manipulant des valeurs, en relation avec le public, ou exposé à des violences de prédation.

OBJECTIFS

➔ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'adapter son comportement face à une agression à main armée afin d'assurer au mieux sa propre sécurité, celle de ces collaborateurs, et celle du public.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Obligations légales.
- Evolution de la criminalité.
- Risques liés aux personnes et aux biens.
- Principes de prévention.
- Comportement en cas de colis suspect.
- Comportement en cas d'agression.
- Suivi psychologiques et social.
- Vidéos.

Enseignements Pratiques

- Etudes de cas.
- Mises en application des procédures internes.

➔ **Références réglementaires**

✓ Risque d'agression : Articles L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail.

✓ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

➔ **Pré-requis**

▫ Aucun.

➔ **Durée**

▫ 1 jour.

➔ **Périodicité**

▫ A définir par l'employeur.

➔ **Nombre de participants**

▫ 12 maximum.

➔ **Conditions matérielles**

▫ Salle, tables et chaises,
▫ Mur clair pour projection,
▫ Tableau papier ou tableau effaçable.